



République Gabonaise

**Le Gabon Emergent :
Plan Opérationnel 2011-2016**

**Volume 4 :
Plan Opérationnel Sectoriel
Electricité**

Avril 2011

Plan Electricité : 4 axes stratégiques, 8 programmes, 14 projets

Axes stratégiques du Plan Electricité:

Axe 1 : Réformer la gouvernance du secteur de l'électricité et de l'eau potable au Gabon

Axe 2 : Renforcer le capital humain

Axe 3 : Développer une offre de 1 200 MW d'énergie compétitive et durable

Axe 4 : Mettre en place un marché national de l'électricité, connecté aux marchés régionaux

Axe 1 : Réformer la gouvernance du secteur de l'électricité et de l'eau potable au Gabon

Programme 1 : Renforcement du dispositif Institutionnel

Projet 1 : Réviser le contrat de concession du service public de l'électricité

Objectif du Projet : Transformer la concession en contrat d'affermage pour l'exploitation des infrastructures de production de transport et de distribution de l'énergie électrique au Gabon ;

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Renégocier le contrat du Concessionnaire pour sa transformation en contrat d'affermage du service public de l'électricité.
- ii) Créer la société de patrimoine
- iii) Définir une nouvelle clé de répartition des investissements entre le concessionnaire et la Société de Patrimoine, ainsi que les conditions d'usage du patrimoine de l'Etat concédé
- iv) Etudier les conditions d'extension de ce contrat et planifier leur mise en œuvre.

Responsable du projet :

Acteurs impliqués : SEEG

Délai de mise en œuvre : Fin 2011

Budget : A déterminer

Projet 2 : Réforme de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Energie Electrique

Objectif du Projet : Disposer d'une instance de régulation indépendante veillant au respect des engagements de service, cahiers des charges et programmes d'investissements

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Elaborer un cadre juridique et réglementaire complet déterminant le champ et codifiant les activités de régulation
- ii) Créer un Conseil de Régulation représentatif de toute la profession
- ii) Mettre en place au niveau de l'Agence, une direction forte, avec un personnel compétent ;
- iii) Doter l'Agence d'outils de gestion adéquats (Modèle financier de planification et gestion du secteur) et mettre en place un programme de développement des compétences du personnel.

Responsable du projet : Autorité de régulation

Acteurs impliqués : cabinet MERH, Secrétariat général du Gouvernement,

Délai de mise en œuvre : Fin 2011

Budget : 300 millions FCFA

Projet 3 : Redéploiement des activités du Ministère de l’Energie dans le cadre du nouveau dispositif institutionnel

Objectif du Projet : Renforcer les capacités du Ministère, à gérer des projets de développement dans un cadre de Partenariat public privé

Principales activités à mettre en œuvre:

Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du Ministère (notamment en planification stratégique, de gouvernance et de gestion de Partenariats Public Privé, de négociation de projets complexes (BOT , BOO, Contrat de gestion....), des choix d’investissement et de maîtrise d’ouvrage de projets complexes ; ii) élaboration et suivi des politiques sectorielles, la promotion du secteur auprès des investisseurs, la gestion de projets régionaux

Responsable du projet : DGE, DGRH

Acteurs impliqués : DGE, DGRH

Délai de mise en œuvre : Fin 2011

Budget : 300 millions de francs

Programme 2 : Mise en place d'un cadre réglementaire adapté aux Partenariats Publics Privés(PPP)

Projet 4 : Elaboration d'un cadre des affaires attractif pour l'investissement
Objectif du Projet : Mettre en place un cadre réglementaire adapté pour attirer l'investissement notamment dans les grands projets d'infrastructure.
Principales activités à mettre en œuvre: Concevoir et adopter les lois d'encadrement des différentes formes de partenariat et de partenariats dans le secteur de l'électricité : IPP, lois BOT, BOO, délégation de gestion, contrats O&M ...
Responsable du projet : Société de Patrimoine
Acteurs impliqués : Cabinet du Ministère, SEEG, Agence de régulation
Délai de mise en œuvre :
Budget : 1,5 Milliard de f CFA (Etudes + opérationnalisation)

Axe 2 : Renforcer du capital humain dans le secteur de l'électricité et de l'eau

Programme 3 : Programme National de Renforcement des Capacités dans le secteur énergétique

Projet 5 : Mise en place un programme de formation professionnelle et d'insertion dans le secteur énergétique

Objectif du Projet : Former les ressources pour créer les conditions d'émergence d'un tissu d'entreprises locales et de nouveaux emplois, par la formation – insertion et l'appui à la création d'un tissu d'entreprises de services énergétiques (E.S.C.O.)

Principales activités à mettre en œuvre :

i) Identifier des filières d'activités propices à la création de PME et d'emplois dans les programmes de développement d'infrastructures énergétiques

ii) Utiliser les dispositifs existants :

- ✓ Plateformes de Service ; cf Plan Education et Formation Professionnelle) ;
- ✓ Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (cf. Plan Education et Formation Professionnelle) ;
- ✓ initiatives RSE de grands groupes internationaux

Responsable du projet : DGE, DGRH,

Acteurs impliqués : MERH, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle...

Délai de mise en œuvre : Fin 2012

Budget : A déterminer

Projet 6 : Erection d'un pôle d'excellence de formation supérieure dédié aux métiers de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement

Objectif du Projet : Former des ressources d'encadrement supérieur gabonais dans les métiers de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement.

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Renforcer l'Ecole Polytechnique de Masuku en y créant les filières de Génie Electrique, Génie Mécanique et Génie rural.
- ii) Mettre un place au sein de la Cité Verte de l'Education et de la Connaissance, et dans le cadre d'un partenariat avec une institution de référence mondiale dans la formation, un programme spécial (niveau Mastère) dédié aux métiers, notamment ceux liés au développement des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique

Responsable du projet : DGE, DGRH

Acteurs impliqués : MERH, SEEG, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la formation professionnelle

Délai de mise en œuvre : Fin 2014

Budget : A déterminer dans le cadre de la restructuration de l'école Polytechnique de Masuku et le projet « Cité verte de l'éducation »

Axe 3 : Développer une offre d'énergie compétitive et durable

Programme 4 : Programme hydroélectricité 2020

Projet 7 : Remplacement le parc thermique de production d'électricité dans les centres urbains isolés par le développement de la petite hydroélectricité

Objectif du Projet : Valoriser pleinement le potentiel hydroélectrique du Gabon et faciliter l'accès universel à l'électricité.

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Recenser de l'ensemble du parc thermique de production d'électricité des centres urbains isolés.
- ii) Recenser de l'ensemble des sites hydroélectriques du pays.
- iii) Planifier le remplacement des groupes diesel
- iv) Réaliser les études de faisabilité technique et d'impact environnemental.
- v) Mobiliser les financements requis pour l'aménagement et la construction des barrages
- vi) Elaborer les termes de référence et le dossier d'appel d'offre pour l'aménagement et la construction des barrages.
- iv) Sélectionner le(s) prestataire(s) et assurer le suivi des travaux.
- v) Réceptionner les ouvrages.

Responsable du projet : Société de Patrimoine

Acteurs impliqués : DGERH, SEEG

Délai de mise en œuvre : 2016

Budget : A déterminer

Projet 8 : Aménagement et construction des barrages hydroélectriques de : i) « Grand Poubara », ii) Chutes de l'Impératrice, iii) Ngoulmendjim, iv) Dibwangui, v) Fe II ;vi) Booué,

Objectif du Projet : Exploiter de façon optimale le potentiel hydroélectrique du Gabon, contribuer à la satisfaction de la forte demande issue des projets du Gabon Emergent, augmenter la puissance installée du parc de production 745 MW et réduire le coût de production moyen du kWh.

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Actualiser et consolider les études de faisabilité technique et d'impact environnemental.
- ii) Entreprendre les partenariats et finaliser les montages pour le financement de l'aménagement et la construction des barrages hydroélectriques ciblés.
- iii) Appel à candidature et lancement des A2.O. pour la construction des barrages

Responsable du projet : Société de Patrimoine

Acteurs impliqués : Cabinet MERH, MECIT, FGIS, CDC

Délai de mise en œuvre :

- **Grand Poubara :** 1^{ère} tranche : 2012, 1^{ère} extension : 2013, 2^{nde} extension : 2015
- **Les Chutes de l'impératrice :** 1^{ère} tranche : 2016, 2^{nde} tranche : 2018
- **Ngoulmendjim :** 1^{ère} tranche : 2016, 2^{nde} tranche : 2017
- **Dibwangui :** 2015
- **Fe II :** 2014
- **Booué :** 2018

Budget : 1 123 milliards FCFA

Programme 5 : Programme GAZ 2020

Projet 9 : Développement de la génération d'électricité par le gaz
Objectif du Projet : passer d'un parc thermique à dominante « combustibles pétroliers » à un parc fonctionnant à 100% au gaz dans le réseau interconnecté
Principales activités à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none">i) Développer la recherche gazière spécifique, notamment dans l'offshore gabonais,ii) nouer des partenariats avec les opérateurs gaziers ,pour la fourniture de gaz (exemple PERENCO)ii) Modifier la législation sur le gaz et les conditions de contractualisation de la fourniture de gaz privilégiant l'usage domestique du gaz et favorisant l'arrivée d'investisseurs (projets de génération d'électricité avec des IPP, projets industriels utilisant le gaz, ie engrais métallurgie).iii) Achever la transformation des groupes thermiques fonctionnant au gasoil, pour l'utilisation du gaziv) Ajouter un cycle combiné aux deux groupes de 35 MW financé au titre du renforcement du parc de Libreville. Cela permettra d'optimiser l'investissement en en augmentant les capacités de groupes de 50% à consommation constante de gaz (52 MW chacun).v) Délocaliser le second groupe de 35 MW de Libreville à Port – Gentil et déclasser la deux plus grands groupes (2 x 22 MW) qui s'y trouvent
Responsable du projet : Société de Patrimoine
Acteurs impliqués : DGERH, SEEG
Délai de mise en œuvre : Fin 2012
Budget : 17,5 milliards FCFA

Programme 6 : Programme d'efficacité énergétique

Projet 10 : Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public
Objectif du Projet : Réduire la facture énergétique de l'Etat
Principales activités à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none">i) Réaliser un audit (bilan) énergétique des bâtiments administratifs les plus importantsii) Elaborer un plan d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics à partir des recommandations associés à l'audit et le mettre en œuvre.iii) Mettre en œuvre des solutions d'économie d'énergie comme l'utilisation de solutions d'éclairage à faible consommation, de délesteurs pour la consommation des climatiseursiv) Utiliser de façon systématique des systèmes d'éclairage à basse consommation d'énergie (LBC, LED) pour l'éclairage public.
Responsable du projet : Société de patrimoine
Acteurs impliqués : SEEG, collectivités locales , Ministère du budget Agence de Régulation
Délai de mise en œuvre : 2015
Budget : 3 milliards FCFA

Projet 11 : Généralisation de l'utilisation des Lampes Basses Consommation (LBC)

Objectif du Projet : Réduire la demande de pointe en énergie électrique et faciliter l'accès à l'énergie

Principales activités à mettre en œuvre :

- i) Lancer un projet de mise en place d'une usine de montage de lampes LBC au Gabon, visant le marché régional d'Afrique Centrale ;
- ii) Elaborer une législation visant à interdire par palier de puissance les lampes à incandescence
- iii) Mettre en œuvre un programme de large distribution de Lampes à Basse Consommation ciblant les clients au tarif social à la charge de l'Etat. .

Responsable du projet : Société de Patrimoine

Acteurs impliqués : DGE , SEEG, Agence de Régulation

Délai de mise en œuvre : 2012

Budget : 2,5 milliards FCFA

Programme 7 : Electrification des zones rurales

Projet 12 : Fourniture de l'électricité à toutes les localités n'y ayant pas encore accès
Objectif du Projet : Garantir l'accès universel au service de l'électricité à tous les Gabonais
Principales activités à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none">i) Réhabiliter le projet japonais de centrales solaires photovoltaïques et renforcer les capacités d'entretien et de maintenance.ii) Approvisionner en électricité les localités non électrifiées et situées à proximité Domaines Industriels du Bois (DIB) à partir de leurs centrales à cogénération.iii) Exploiter la petite hydroélectricité pour approvisionner les localités non électrifiées qui s'y prêtent (cf. projet 7).iv) Lorsque possible, alimenter les localités non électrifiées par dérivation des postes sources des lignes d'interconnexion.
Responsable du projet : SEEG et DGE
Acteurs impliqués : Collectivités territoriales, municipalités , Agence de Régulation
Délai de mise en œuvre : 2015
Budget : A déterminer

Axe 4 : Mettre en place un marché national de l'électricité, connecté aux marchés régionaux

Programme 8 : Intégration des réseaux interconnectés dans un Réseau National

Projet 13 : Création du Réseau National Interconnecté
Objectif du Projet : Mutualiser grâce au réseau national interconnecté une production d'électricité compétitive (hydroélectricité) et favoriser l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire national
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">i) Interconnecter les deux (2) grands centres de consommation de l'Estuaire et de Port - Gentilii) Raccorder le réseau de l'Est (Franceville) au réseau de Libreville, de Port Gentil, du Littoral et de la Louetsiiii) Raccorder les grands barrages hydroélectriques au Réseau National Interconnecté
Responsable du projet : Société de Patrimoine
Acteurs impliqués : Société de Patrimoine, Agence de Régulation, Ministère Budget, FGIS, CDC
Délai de mise en œuvre : 2020
Budget : >560 milliards FCFA

Projet 14 : Création d'un dispatching national

Objectif du Projet : Disposer d'un outil de pilotage du réseau interconnecté et de gestion en temps réel des mouvements et des échanges d'énergie électrique assurant en permanence l'équilibre offre – demande.

Principales activités à mettre en œuvre :

i) Réaliser les études et le dimensionnement du dispatching qui devra également se positionner pour devenir un dispatching régional

ii) Recruter un Opérateur Système privé chargé, sous contrat, de la gestion du dispatching. Cet opérateur assumera sur l'ensemble du territoire national la gestion des mouvements d'énergie, des flux d'échanges d'énergie entre différents acteurs (producteurs indépendants, Concessionnaire du territoire sous contrat d'affermage, flux d'exportation..). Il assumera également la gestion des flux d'échange d'exportation et d'importation d'électricité.

Responsable du projet : Société de patrimoine

Acteurs impliqués : DGE, Agence de régulation, SEEG.

Délai de mise en œuvre : 2020

Budget : 4 milliards